

AUTORISATION PERMANENTE DE SORTIE

En cas d'absence de professeurs

(1)

Après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de mon enfant,

Je soussigné (e) M. (Mme).....

- Autorise
 N'autorise pas

Mon fils (ma fille)élève en classe de.....

A quitter le collège en cas d'absence prévue ou imprévue du professeur chargé du dernier cours (du matin et de l'après midi pour les externes, de l'après midi seulement pour les demi pensionnaires après le repas).

Date : le ... / ... /

Signature du responsable légale :

(1) Autorisation permanente qui prend effet à compter de la remise du document a la vie scolaire.